

# AU NORD, C'ÉTAIT...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais,**



Le titre « **Au Nord, c'était...** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachelet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui a laissé un inoubliable hymne au club de foot de **Lens** : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC>

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieurs raisons** ! En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac [...] (ndlr)



# Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement du plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'inclusion de son volet commercial dans la périmètre Action Coeur de Ville vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Une décision, une influence forte.

C'est une nouvelle péripétie judiciaire pour le projet du plateau Nord-Est (PNE), qui concerne l'intégration de son volet commercial dans la Ville de Chartres depuis plusieurs années. Un projet d'extension de la zone commerciale de la ville, au sein de l'opération Action Coeur de Ville, a été annulé par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011. Le maire de Chartres, Jean-Louis Lemoine, a alors annoncé que la ville allait poursuivre son projet de développement commercial dans la zone commerciale de la ville.

La Cour PNE prévoit notamment, à l'origine, une réalisation de services résidentiels et de bureaux à caractère commercial ainsi qu'un espace dédié aux loisirs. L'ensemble étant financé par une contribution au budget de la ville et de nombreux acteurs et du territoire. Le plan d'urbanisme notamment le soutien de la zone commerciale de la ville est de la ville.

Malgré ce projet, deux fois le plan d'urbanisme a été annulé par la justice. Le dernier en date est celui de 2008, qui a été annulé par la cour administrative d'appel de Versailles le 17 septembre 2010.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

Malgré la décision, l'opération Action Coeur de Ville, qui a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011, a été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles le 15 février 2011.

\*Et puis, il y a l'éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (PNE) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l'objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plait à le rappeler le quotidien local en date du **15/02** (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « **revers** » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « **Nouvelle contrainte...** » ?, mais qui laisse supposer, que rien n'est impossible, fasse à l'entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l'argent du contribuable, « dans le cadre de la loi... », vraiment ? **MédiaChartres** à cherché à en savoir plus. Que révèle la loi sur le sujet :

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%20)

## 20chambre%20r%C3%A9gionale%20des%20comptes.



Des maires ont, par le passé, été obligés de rembourser « **les frais de protections** », la justice ayant estimée qu'ils n'entraient pas dans le cadre réglementaire d'attribution !

: [https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

[cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

**PLUS :** Le quotidien local, pour sa part, réalise une bonne opération en début d'année, avec successivement deux pages complètes de publicités pour la piscine de Chartres « **L'Odysée** » les samedis : 11/01/ (page 8) et 04/01 (page 8), **faut-il y voir une relation (?)**

L'agglomération n'est pas en reste, avec la publication, d'un « **Best OF** » 2001/2025 du magazine **Votre Agglo #138**, intitulé « **métamorphose** »

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/votre-agglo/detail/votre-agglo-hors-serie-138-fevrier-2025>

**196 pages** entièrement consacré aux « **bienfaits** » (...) des interventions et idées géniales, (pour majeure partie), venant des ambitions du président de **Chartres métropole**. 300 grammes -information /propagande-, qui anticipent les futures élections municipales de 2016 (toujours aux frais du contribuable) Exemple du coût de revient : maquette (photocomposition), mise en page, imprimerie, livraison, distribution... soit (**hypothèse basse**) tirage annoncé à **78 200 exemplaires** x par 3 € = **234 600** + frais divers (énoncés ci-dessus) moyenne de 2 euros par N° = **156 400 €**, pour un **prix globale de 391 000 €** (X 2 -**Votre Agglo/Votre Ville**- soit un **total de... 782 000€**) pour terminer comme ça (photos ci-



dessous), avant la poubelle !



Idem, pour le N° spécial de  
« **Votre Ville** »

#249 (196 pages)

[https://www.chartres.fr/fileadmin/user\\_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf](https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf)





©

F. G.

et

Ph. L







# GABEGIE !

**Apologie des réalisations**, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en réserves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.







**Également** : abattage d'arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard** » / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l'absence du reconditionnement complet du musée/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l'évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d'une mairie à la taille et goût de l'édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d'amis-es et proches (Famille)/ etc <https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge>

**« Tu pousses le bouchon  
un peu trop loin Maurice! »**



**« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les  
ennuis arriver »**

**Moujib Kada**